

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	18	0	18

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril,
à 19h15,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

Membres absents : SICARD Alain

Secrétaire de séance : André ALLARDET

N° de l'acte : DEL.2026.04.29.09

Objet : Reprise des résultats du budget assainissement 2025 au budget principal 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes est actif depuis le 1er janvier 2026. De ce fait le budget assainissement est dissous au 31 décembre 2025 et les résultats comptables 2025 doivent être repris au budget principal 2026.

Les résultats 2025 sont les suivants :

- exploitation : excédent de 80 140,29 €
- investissement : déficit de 1 378 860,23 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2025 du budget assainissement :

- **VALIDE la reprise de l'excédent d'exploitation au 002 du budget principal 2026 (recettes de fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 80 140,29 €. Cet excédent sera reversé à la communauté de communes par le biais d'un mandat au 6588 du budget principal 2026 (dépenses de fonctionnement : autre charge de gestion courante)**
- **VALIDE la reprise du déficit d'investissement au 001 du budget principal 2026 (dépenses d'investissement : solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour un montant de 1 378 860,23 €. Ce déficit fera l'objet d'un reversement par la communauté de communes au 1068 du budget principal 2026 (recettes d'investissement : résultat reporté)**
- **DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT

